
**Pneumatiques et jantes industriels
pour matériel de manutention —**

Partie 2:

**Pneumatiques (série millimétrique)
montés sur jantes coniques à 5 degrés
ou à base plate — Capacités de charge**

iTeh STANDARD PREVIEW

(standards.iteh.ai)

Industrial tyres and rims —

*Part 2: Pneumatic tyres (metric series) on 5 degrees tapered or flat
base rims — Load ratings*

ISO 3739-2:2021

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e1b7f3f3-a6f7-4bb4-b0b2-5a3ab7db41a6/iso-3739-2-2021>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3739-2:2021

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e1b7f3f3-a6f7-4bb4-b0b2-5a3ab7db41a6/iso-3739-2-2021>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2021

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office

Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8

CH-1214 Vernier, Genève

Tél.: +41 22 749 01 11

E-mail: copyright@iso.org

Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Capacité de charge de référence	1
5 Capacités de charge	2
5.1 Généralités.....	2
5.2 Capacité de charge de référence.....	3
5.3 Capacité de charge calculée.....	3
5.4 Capacité de charge en jumelé.....	3
6 Pressions de gonflage	3

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 3739-2:2021](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e1b7f3f3-a6f7-4bb4-b0b2-5a3ab7db41a6/iso-3739-2-2021)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e1b7f3f3-a6f7-4bb4-b0b2-5a3ab7db41a6/iso-3739-2-2021>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles rédactionnelles des Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 31, *Pneus, jantes et valves*, sous-comité SC 7, *Pneumatiques et jantes industriels pour matériels de manutention*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 3739-2:1992), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications par rapport à l'édition précédente sont les suivantes:

- ajout de codes de diamètres de jantes supérieurs à 15.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 3739 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Pneumatiques et jantes industriels pour matériel de manutention —

Partie 2:

Pneumatiques (série millimétrique) montés sur jantes coniques à 5 degrés ou à base plate — Capacités de charge

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les capacités de charge des pneumatiques de la série millimétrique utilisés principalement sur les engins de manutention travaillant sur des surfaces aménagées.

L'ISO 3739-1 traite de la désignation, des cotes et du marquage, et l'ISO 3739-3 traite des profils des jantes adaptés à ces pneumatiques.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 3739-1, *Pneumatiques et jantes industriels pour matériel de manutention — Partie 1: Pneumatiques (série millimétrique) montés sur jantes coniques à 5 degrés ou à base plate — Désignation, cotes et marquage*

ISO 4223-1, *Définitions de certains termes utilisés dans l'industrie du pneumatique — Partie 1: Pneumatiques*

ISO 5053-1, *Chariots de manutention — Vocabulaire — Partie 1: Types de chariots de manutention*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 4223-1 et l'ISO 5053-1 s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

4 Capacité de charge de référence

La capacité de charge de référence (100 %) est la charge correspondant à l'indice de charge marqué sur le pneumatique. La corrélation entre l'indice de charge et la capacité de charge d'un pneumatique doit être en conformité avec les valeurs de l'ISO 3739-1.

Les capacités de charge de référence des différentes versions d'une même dimension de pneumatique (mêmes caractéristiques dimensionnelles et de construction) doivent être fondées sur les pressions de gonflage de référence de 550 kPa, 675 kPa, 825 kPa et 1 000 kPa.

5 Capacités de charge

5.1 Généralités

Les charges admissibles de pneumatiques pour matériel de manutention dépendent de leur utilisation selon le type et la vitesse maximale de l'engin. Elles doivent être conformes aux valeurs des [Tableau 1](#), [Tableau 2](#) et [Tableau 3](#) pour les pneumatiques à code de diamètre de jante inférieur ou égal à 20 et du [Tableau 4](#) pour les pneumatiques aux codes de diamètre de jante de 24 à 33. Les charges admissibles sont données comme un pourcentage de la charge de référence.

Tableau 1 — Capacités de charge des pneumatiques ayant un code de vitesse A5 et un code de diamètre de jante inférieur ou égal à 20, pour chariots élévateurs en porte-à-faux

Capacité de vitesse du chariot élévateur en porte-à-faux:			
≤ 25 km/h		≤ 35 km/h	
Roues porteuses	Roues directrices	Roues porteuses	Roues directrices
130 %	100 %	125 %	92,5 %

Tableau 2 — Capacités de charge des pneumatiques ayant un code de vitesse A5 et un code de diamètre de jante inférieur ou égal à 20 pour chariots élévateurs à prise latérale

Capacité de vitesse du chariot élévateur à prise latérale:		
À l'arrêt	≤ 25 km/h	≤ 35 km/h
151 %	100 %	92,5 %

Tableau 3 — Capacités de charge des pneumatiques ayant un code de vitesse A5 et un code de diamètre de jante inférieur ou égal à 20 pour d'autres engins

Capacité de vitesse des autres engins:				
À l'arrêt	≤ 10 km/h	≤ 25 km/h	≤ 40 km/h	≤ 50 km/h
151 %	130 %	100 %	89 %	84 %

Tableau 4 — Capacités de charge des pneumatiques ayant un code de vitesse A5 et un code de diamètre de jante de 24 à 33

Application	Vitesse maximale ^a km/h	Capacité de charge maximale du pneumatique (% de la charge de référence)
Travail de manutention cyclique	10	130
	25	100
Tous les essieux	35	92,5
Roue porteuse de chariot élévateur à contrepoids	10	130
	25	130
	35	125
Vitesse rampante ^b	1	130
À l'arrêt ^b	0	150

^a La vitesse maximale est la vitesse maximale de l'engin.

^b Aucune interpolation n'est admise entre les valeurs à vitesse rampante et à l'arrêt.

5.2 Capacité de charge de référence

Pour la capacité de charge de référence (100 %), voir l'[Article 4](#).

5.3 Capacité de charge calculée

Les capacités de charge calculées des [Tableaux 1, 2, 3, et 4](#) doivent être arrondies au multiple de 5 kg le plus proche.

5.4 Capacité de charge en jumelé

La capacité de charge des deux pneumatiques en montage jumelé est le double de celle du pneumatique en montage simple.

6 Pressions de gonflage

Il convient que les pressions de gonflage à froid fassent l'objet d'un accord entre le fabricant de pneumatiques et le constructeur d'engins en tenant compte non seulement de la capacité de charge du pneumatique, mais également des conditions de fonctionnement, de la vitesse maximale, de la position du pneumatique sur l'engin, des conditions d'utilisation, ainsi que de la construction et des caractéristiques de l'engin.

On entend par pression de gonflage à froid la pression de gonflage du pneumatique constatée à température ambiante. Cette pression ne comprend aucune augmentation de pression due à l'utilisation du pneumatique.

ITEH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3739-2:2021](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e1b7f3f3-a6f7-4bb4-b0b2-5a3ab7db41a6/iso-3739-2-2021>